



## Fipronil: L'industrie alimentaire française assure son engagement

Paris, 18 août 2017 (AFP) - L'Association nationale des industries alimentaires (Ania) a assuré vendredi que les industriels de l'agro-alimentaires français étaient mobilisés pour continuer les analyses permettant de découvrir des traces de fipronil, un insecticide interdit, dans leurs produits.

"L'Ania et ses entreprises maintiennent leur total engagement et leur volonté d'agir efficacement et rapidement, avec les autorités publiques, afin d'endiguer collectivement cette fraude qui fragilise l'ensemble de la filière alimentaire française", assure l'association dans un communiqué.

"Les entreprises poursuivent les analyses et intensifient les contrôles grâce aux mesures de traçabilité méthodiques et rigoureuses mises en place en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne et les autorités publiques", souligne-t-elle.

Selon les normes européennes, les professionnels de la chaîne alimentaire ont l'obligation de mettre des produits sûrs sur les marchés. En revanche, les moyens pour le faire, ainsi que les contrôles à réaliser, sont de leur responsabilité.

"A date, les contrôles réalisés par les entreprises françaises sur les produits destinés à la consommation n'ont pas révélé de concentrations supérieures à la limite autorisée (limite maximale en résidus ou LMR)", mais "dans le cas où le fipronil serait détecté dans un produit au-delà de la LMR, les fabricants suivront les procédures prévues par les pouvoirs publics dont le retrait des produits de la vente et destruction des stocks contaminés", ajoute l'Ania.

L'association rappelle que "dès (que) l'alerte (a été) donnée par les autorités publiques françaises, les entreprises ont pris leurs responsabilités en vérifiant auprès de leurs fournisseurs d'oeufs et d'ovoproduits la traçabilité des lots et en bloquant par précaution, après l'identification, les produits concernés".

Le ministère de l'Agriculture a publié jeudi une première liste de produits contenant des traces de fipronil vendus en France, mais fabriqués aux Pays-Bas, des gaufres sous marques distributeurs.

Les produits figurant sur cette première liste ont été identifiés grâce à des contrôles menés par des entreprises néerlandaises, selon le ministère.

A ce jour, le ministère a recensé seize établissements de transformation, deux conditionneurs d'oeufs et 40 grossistes ayant importé des oeufs ou des produits à base d'oeufs susceptibles de contenir du fipronil.

De nouveaux produits, cette fois fabriqués en France, pourraient donc se rajouter ultérieurement à cette liste.